

Maxime Cervulle

Dans le blanc des yeux

**Diversité, racisme
et médias**

{extraits}

Éditions Amsterdam

2021

Sommaire

Préface	
De la complainte de la diversité à la mélancolie de la majorité	11
Introduction	
Les yeux ouverts	25
1. Race	
Une notion sous tension	41
2. Penser la blanchité	
Dynamiques épistémologiques	69
3. L'identité blanche et sa critique	
Les <i>critical white studies</i> en débat	101
4. Les médias au prisme de la diversité	
Politiques de la représentation et de la reconnaissance	133
5. L'écran blanc	
Cinéma, publics et rapports sociaux de race	163
Conclusion	
Blanc n'est pas une couleur	205

Introduction

Les yeux ouverts

Depuis les émeutes urbaines qui ont embrasé la France à l'automne 2005, la question de la « diversité » n'a cessé d'alimenter débats et controverses au sein de la sphère publique. L'année semble d'ailleurs avoir marqué un tournant dans l'énonciation publique relative aux enjeux d'égalité. Au-delà des gestes politiques du gouvernement Raffarin et de la bulle médiatique qui commence alors à se former autour du registre de la « diversité », 2005 est aussi l'année où émergent de nouveaux mouvements sociaux d'inspiration postcoloniale et antiraciste, tels que le Conseil représentatif des associations noires de France (Cran) ou le Mouvement des indigènes de la république (Mir). Si la cristallisation de conceptions nouvelles qui s'est alors opérée est le produit d'une plus longue reconfiguration de la sphère publique française et européenne¹, on peut néanmoins considérer que les émeutes urbaines de novembre 2005 n'y sont pas totalement étrangères. Parmi les clés de lecture mobilisées par les sociologues français pour donner sens à cette expression sociale figure

1. Voir Isabelle Van de Walle et Xavier Mordret, *De la Charte de la diversité à la labellisation. L'État et les entreprises dans la négociation d'une politique de la diversité*, Paris, Crédoc, cahier de recherche n° 255, 2008.

ainsi celle d'un arrière-fond de « discriminations ethniques et territoriales² », voire d'un surgissement de « la question raciale », à entendre dans son sens double, comme un mode de problématisation des discriminations qui affectent les habitants des territoires où ont éclaté les émeutes autant que comme une forme de racialisation du discours public³. Jusqu'au plus haut niveau de l'État, la réponse politique donnée à ces événements fut celle d'une reconnaissance du « malaise profond » ressenti par certains citoyens. « Nous le savons bien, déclare le Président Jacques Chirac, les discriminations sapent les fondements même de notre République⁴. » Dans le discours télévisé du 14 novembre 2005, il pose avec solennité, comme en réponse aux émeutes, les termes de la politique de diversité qui s'annonce :

Ces événements témoignent d'un malaise profond. [...] C'est une crise de sens, une crise de repères, c'est une crise d'identité. [...] Et je veux dire aux enfants des quartiers difficiles, quelles que soient leurs origines, qu'ils sont tous les filles et les fils de la République. [...] Nous ne construirons rien de durable si nous ne reconnaissons pas et n'assumons pas la diversité de la société française. Elle est inscrite dans notre Histoire. C'est une richesse et c'est une force⁵.

Ce discours officialise la politique de la diversité et annonce trois chantiers : la diversité en entreprise, dans l'audiovisuel, et enfin dans la représentation politique nationale. Suivant ce

2. Dominique Duprez, « Comprendre et rechercher les causes des émeutes urbaines de 2005. Une mise en perspective », *Déviance et Société*, vol. 30, n° 4, 2006, p. 505-520.

3. Didier Fassin et Éric Fassin, « Introduction. À l'ombre des émeutes », in D. Fassin et É. Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2006, p. 14-15. Voir aussi Graham Murray, « France: The Riots and the Republic », *Race & Class*, vol. 47, n° 4, 2006, p. 26-45.

4. Jacques Chirac, « Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, aux Français », Paris, Palais de l'Élysée, 14 novembre 2005.

5. *Ibid.*

mouvement, la mobilisation politique, associative et médiatique devient telle que le mot-clé « diversité » semble apparaître comme un véritable porte-drapeau propre à fédérer un consensus national. À tel point qu'en 2007, peu de temps après son élection à la présidence de la République, Nicolas Sarkozy déclare même envisager l'inscription de cette notion dans le préambule de la Constitution.

Dans ce contexte de renouveau du débat autour des discriminations, les domaines audiovisuel et cinématographique ont été au cœur des préoccupations. La question de la part de représentation audiovisuelle et cinématographique des « minorités visibles » a en particulier déchaîné les passions et conduit à une multiplication des dispositifs publics compétents. Côté audiovisuel, plusieurs rapports commandés par le Haut Conseil à l'intégration (HCI) ou le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) dressent le constat de la « pâleur des écrans⁶ ». Pour y remédier, l'éventualité d'instaurer des quotas permettant une plus grande visibilité de populations jusque-là peu présentes sur les écrans ou les ondes est rapidement écartée. On leur préférera des conventions en faveur de la diversité, signées par les chaînes de télévision et stations de radio privées, ainsi que la modification du cahier des charges des acteurs de l'audiovisuel public. La création du fonds d'aide à la production audiovisuelle et cinématographique « Images de la diversité » – piloté conjointement par le Centre national de la cinématographie et de l'image animée (CNC) et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) – marque sans doute la décision publique la plus volontariste dans ces secteurs. Elle constitue en outre la principale mesure prise, dans le domaine proprement cinématographique, en termes de politique de diversité. On peut en effet considérer que la problématique de la diversité a bénéficié de

6. Voir le rapport du HCI, *Diversité culturelle et culture commune dans l'audiovisuel*, Paris, mars 2005.

plus d'instruments de réflexion et d'action dans le secteur audiovisuel, le CSA ayant vu ses compétences élargies avec le vote, le 9 mars 2006, de ladite « loi pour l'égalité des chances » par laquelle elle a désormais pouvoir de « contribuer aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations en veillant à ce que la programmation des éditeurs de services de radio et de télévision reflète la diversité de la société française⁷ ». De son côté, le CNC ne s'est pas vu attribuer de compétences nouvelles en termes de cohésion sociale ou de lutte contre les discriminations ; pas plus qu'il n'a jugé nécessaire de se doter d'outils de diagnostic permettant de mesurer la diversité dans les représentations cinématographiques. On aurait pourtant pu penser que la problématisation publique de la « représentativité » de l'audiovisuel aurait rencontré un certain écho dans le secteur cinématographique, en suscitant par exemple des enquêtes sur la perception de la diversité des origines dans le cinéma français ou parmi les œuvres distribuées en France. Ainsi, malgré l'importance prise par cette question au sein de la sphère publique, nous ne disposons toujours pas de données relatives à la « représentativité » des œuvres cinématographiques produites et/ou distribuées en France. Le cinéma n'échappe pourtant pas à ce nouveau cadre d'interrogation qu'est la diversité, comme l'a par exemple montré la polémique autour du film *L'Autre Dumas*, en février 2010⁸. Cette biographie d'Alexandre Dumas qui met en scène, pour reprendre les termes du dossier de presse, les relations de l'écrivain avec son « nègre littéraire » s'est ainsi vu reprocher son choix de casting. Le film dans lequel Gérard Depardieu interprète l'auteur des *Trois Mousquetaires* fut en effet vivement critiqué pour avoir effacé les origines afro-antillaises de l'écrivain⁹. Au-delà de ce que ce choix de comédien peut impliquer

7. Voir le site du CSA.

8. *L'Autre Dumas* (Safy Nebbou, France, 2010).

9. Patrick Lozès, président du Cran, relève ainsi la phrase de Dumas « Je suis un nègre aux cheveux crépus », soulignant les « souffrances [qu'il] avait pu subir du fait

en termes de « blanchiment » littéral d'une figure du patrimoine littéraire national dont les origines sont trop souvent méconnues, un tel choix semblait particulièrement malvenu à l'heure de la promotion de la diversité¹⁰. Il est vrai que le film mettait ainsi en exergue un autre aspect crucial du problème de la représentativité cinématographique : les difficultés et discriminations rencontrées par les comédiens non blancs.

S'inscrivant dans la dynamique de recherche qu'a ouverte cette période de réflexivité nationale quant à la diversité et aux discriminations¹¹, cet ouvrage propose de relire ces débats et leurs enjeux divers – définition de l'égalité, du racisme et du rôle des médias dans la reproduction de ce dernier – au prisme des travaux anglophones réalisés dans le domaine des *cultural studies*. Ce domaine transdisciplinaire né à Birmingham dans les années 1960 s'est donné pour projet initial, selon Richard Hoggart, l'étude des « formes, pratiques et institutions culturelles et leurs rapports avec la société et le changement social¹² ». Il a à la fois contribué à souligner la dimension culturelle des rapports sociaux, et la façon dont les rapports sociaux traversent et constituent les processus de communication. Au-delà, ses modèles théoriques ont singulièrement nourri la réflexion autour du racisme et inspirer des travaux proposant de renverser le regard habituellement porté sur celui-ci, en interrogeant une formation hégémonique presque invisible à force d'omniprésence : la blancheur. Ce concept, qui a émergé à la fin des années 1980, d'abord en Grande-Bretagne puis aux États-Unis, désigne l'hégémonie sociale, culturelle et politique blanche à laquelle sont

de sa carnation ». Voir Patrick Lozès, « *L'Autre Dumas* : une polémique... clairement justifiée », en ligne.

10. Emmanuel Goujon et Serge Bile, « Quand le cinéma français blanchit Alexandre Dumas », *Rue89*, 7 février 2010, en ligne.

11. Voir Olivier Masclet, *Sociologie de la diversité et des discriminations*, Paris, Armand Colin, 2012.

12. Cité dans Armand Mattelart et Érik Neveu, « *Cultural Studies' Stories*. La domestication d'une pensée sauvage ? », *Réseaux*, n° 80, p. 16.

confrontées les minorités ethnoraciales. Il s'agit d'étudier les façons par lesquelles certains groupes sociaux en viennent à être perçus comme « blancs » et, dans les anciens empires coloniaux, à occuper une position hégémonique dans le cadre d'une idéologie raciste associant la blancheur de la peau à la pureté, la neutralité ou l'universalité. La blanchité est vue comme servant de support implicite à la production d'un discours constituant les « non-blancs » en tant que marqués par un trait visible et particularisant. Depuis les années 1980, les travaux en sciences sociales, principalement anglophones, conduits sur la blanchité ont permis de renouveler la sociologie du racisme en interrogeant la construction dynamique des « identités blanches ». Ils ont envisagé le racisme en tant que systémique et décrit les effets que la racialisation et les inégalités sociales qu'elle implique auraient aussi sur les acteurs perçus comme « blancs ». Ont été ainsi appréhendées les gratifications socio-économiques et culturelles relatives à la blanchité, soulevant la question du bénéfice de l'inégalité pour les groupes en situation hégémonique. Appréhender le racisme comme systémique revient, selon la définition qu'en donnent Véronique De Rudder et François Vourc'h, à le penser comme :

[un] point de rencontre entre des formes interactionnelles et des formes structurelles de racisme. Les premières sont constituées des « micro-inéquités » répétitives et corrosives [...], les secondes par les règles et procédures de traitement, l'une et l'autre forme étant incorporée aux règles éthiques et socioculturelles du fonctionnement ordinaire des institutions, des organisations et, plus globalement, de la société toute entière¹³.

Cette définition du racisme, en partie issue du mouvement pour les droits civiques aux États-Unis, constitue l'un des principaux

13. Véronique De Rudder et François Vourc'h, « Les discriminations racistes dans le monde du travail », in D. Fassin et É. Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, op. cit., p. 179.

socles du déploiement du concept de blanchité. L'impact des travaux conduits à partir de celui-ci fut tel qu'à partir du milieu des années 1990 s'amorce déjà un processus d'institutionnalisation, avec l'assemblage, certes encore instable, d'un champ de recherche. Bien que des étiquettes diverses soient mobilisées pour désigner ce champ encore émergent, j'ai choisi de m'arrêter sur l'une d'entre elles : *critical white studies*. Je situe ainsi ma lecture de ces travaux dans les pas de celle de Richard Delgado et Jean Stefancic qui positionnent explicitement les *critical white studies* dans la filiation de la *critical race theory*¹⁴. Initialement porté par des chercheurs en droit désireux de renouveler les recherches sur les rapports sociaux de race dans une période de reflux des acquis juridiques et sociaux du mouvement pour les droits civiques, ce courant de pensée états-unien s'attache en particulier à démontrer combien le « *color-blindness* » – qu'il s'exprime sur les ondes et canaux médiatiques ou dans les institutions étatiques – participe d'un aveuglement généralisé non pas tant à la race qu'à la persistance même du racisme¹⁵. Si elles peuvent parfois sembler propres à des contextes culturels états-unien ou britannique à la fois saturés de tensions raciales et ayant pour particularité d'avoir défini dans la statistique publique un référent catégoriel ethnoracial, les *critical white studies* ont vu leurs terrains de recherche s'étendre : certes à des pays anglosaxons tels que l'Australie¹⁶ ou le Canada¹⁷, mais également à

14. Richard Delgado et Jean Stefancic (dir.), *Critical White Studies: Looking Behind the Mirror*, Philadelphie, Temple University Press, 1997.

15. Voir Jean-François Gaudreault-DesBiens, « La *Critical Race Theory* ou le droit étatique comme outil utile, mais imparfait, de changement social », *Droit et Société*, n° 48, 2001, p. 581-612.

16. Warwick Anderson, *The Cultivation of Whiteness: Science, Health and Racial Destiny in Australia*, Carlton, Melbourne University Press, 2002.

17. Sherene H. Razack (dir.), *Race, Space, and the Law: Unmapping a White Settler Society*, Toronto, Between the Lines, 2002.

des territoires aussi divers que l'Allemagne¹⁸ ou le Brésil¹⁹. On peut à l'évidence s'interroger sur la pertinence de ces travaux et du concept de blanchité dans un contexte français universaliste *a priori* rétif à une telle articulation de la question du racisme et, malgré l'illustre précédent que constitue l'ouvrage de Frantz Fanon *Peau noire, masques blancs* – et ses pages très commentées de l'autre côté de la Manche ou de l'Atlantique, sur l'aliénation et la mystification des blancs²⁰ –, les travaux en ce domaine sont encore rares en France. Pourtant, force est de constater que le concept y fait néanmoins l'objet de débats et d'attentions de plus en plus pressantes²¹. Des autrices telles que Gabrielle Griffin et Rosi Braidotti (2002) ont à la fois défendu la pertinence du concept de blanchité et plaidé pour une approche spécifiquement européenne qui, tout en s'inspirant du large débat ouvert dans le sillage de certains des premiers travaux du champ (notamment ceux de Toni Morrison, bell hooks et Vron Ware²²),

18. Maureen Maisha Eggers, Grada Kilomba, Peggy Piesche et Susan Arndt (dir.), *Mythen, Masken und Subjekte. Kritische Weißseinsforschung in Deutschland*, Berlin, Unrast, 2005.

19. Jerry Davila, *Diploma of Whiteness: Race and Social Policy in Brazil, 1917-1945*, Durham, Duke University Press, 2003.

20. Je fais ici le choix d'écrire les termes « blanc » et « noir » en minuscule, contrairement à un usage encore courant en français. Ce choix typographique vise à éviter l'effet potentiellement réifiant de la « majesté » de la majuscule.

21. Voir notamment Horia Kebabza, « "L'universel lave-t-il plus blanc ?" "Race", racisme et système de privilèges », *Les Cahiers du Cedref*, n° 14, 2006, p. 145-172 ; Bastien Bosa, « Plus blanc que blanc. Une étude critique des travaux sur la *whiteness* », in D. Fassin (dir.), *Les Nouvelles Frontières de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p. 129-145 ; Maxime Cervulle, « La couleur des épistémologies. Race, politique des savoirs et *Critical White Studies* », in B. Andrieu (dir.), *Le Corps du chercheur. Une méthodologie immersive*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2011, p. 163-176. La journée d'étude « L'actualité des études sur la blanchité-*whiteness* en France », organisée par l'URMIS et à l'initiative de Christian Poiret, le 23 septembre 2011 à l'université Paris Diderot, en constitue un autre témoignage.

22. Toni Morrison, *Playing in the Dark. Blanchéur et imagination littéraire*, trad. fr. P. Alien, Paris, Christian Bourgois, 1993 ; bell hooks, *Black Looks: Race and Representation*, Boston, South End Press, 1992 ; Vron Ware, *Beyond the Pale: White Women, Racism and History*, Londres-New York, Verso, 1992.

contesterait le binarisme racial états-unien afin d'articuler une perspective sociohistorique prenant notamment en compte l'histoire des nationalismes européens. C'est l'un des enjeux de cet ouvrage que de confronter les méthodes d'investigation et d'analyse issues du champ des *critical white studies* – à l'influence grandissante dans l'université anglophone – aux réalités d'un terrain français.

En dépit de leur caractère pouvant sembler curieux d'un point de vue français, notons que dès 1972, durant la deuxième vague féministe, Colette Guillaumin appelait dans *L'Idéologie raciste* au développement d'études portant non seulement sur les « racisés » mais aussi sur les « racisants ». Elle notait que la fixation sur « la spécificité des racismes a contribué à voiler la très réelle spécificité du racisant en abordant ce dernier dans une optique de généralité qui excluait une définition sociologique de sa position²³ ». Cet appel à une sociologie de la blancheur rencontra alors peu d'écho. Il fut renouvelé pourtant, près de dix ans plus tard, dans *Sexe, Race et Pratique du pouvoir*, Guillaumin analysant notamment le processus de construction identitaire implicite des groupes en situation hégémonique par rapport aux minorités :

Le groupe adulte, blanc, de sexe mâle, catholique, de classe bourgeoise, sain d'esprit et de mœurs, est donc cette catégorie qui ne se définit pas comme telle et fait silence sur soi-même. Elle impose aux autres cependant à travers la langue sa définition comme norme²⁴.

Insistant sur le caractère normatif de ce rapport définitionnel asymétrique, Guillaumin visait alors – de façon assez comparable au projet des *critical white studies* – à faire parler cette

23. Colette Guillaumin, *L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Gallimard, 2002, p. 18.

24. Colette Guillaumin, *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté Femmes, 1992, p. 294.

expression silencieuse du pouvoir, à révéler la sociologie des groupes sociaux en position hégémonique ou, comme le dit Toni Morrison, à étudier « l'impact du racisme sur ceux-là mêmes qui le perpétuent²⁵ ». Les théories anticoloniales et les travaux sur la négritude auraient sans doute également pu inspirer un mouvement de réflexion plus large sur la blancheur. Les travaux de Frantz Fanon sur la « psychopathologie du Nègre » dans le système colonial français et sur l'aliénation des blancs²⁶, aussi bien que les essais et textes littéraires d'Aimé Césaire sur la négritude et sur la « décivilisation » ou « l'ensauvagement » du colonisateur²⁷, ont alimenté les études postcoloniales anglophones²⁸ mais n'ont pas dégagé en France un espace ample de réflexion sur la blancheur.

Le terme « blanc » lui-même fait l'objet en France d'innombrables précautions, certes légitimes, mais qui paraissent parfois emporter jusqu'à la possibilité de dire la persistance de la racialisation. Lorsqu'il est prononcé, au sein de la sphère publique, c'est bien souvent dans le contexte polémique de l'affirmation qu'il existerait dans le pays un « racisme anti-blanc ». Ce thème du « racisme anti-blanc » est apparu dans les années 1980, en particulier avec la parution du livre de Pascal Bruckner *Le Sanglot de l'homme blanc. Tiers-monde, culpabilité et haine de soi*²⁹. Après diverses reprises de ce thème par l'extrême droite, du Front national au Bloc identitaire, il a fait jusqu'à la couverture du *Nouvel Observateur*, illustrant un « Appel contre les

25. Toni Morrison, *Playing in the Dark*, *op. cit.*, p. 32.

26. « Je parle ici [...] de Blancs non moins aliénés (mystificateurs et mystifiés). » Voir Frantz Fanon, *Peau noire, Masques blancs*, *op. cit.*, p. 23.

27. Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme. Suivi de Discours sur la négritude*, Paris, Présence africaine, 2004, p. 12.

28. Par exemple Homi Bhabha, *Les Lieux de la culture. Une théorie postcoloniale*, trad. fr. F. Bouillot, Paris, Payot, 2007, ou Bill Ashcroft, Gareth Griffiths et Helen Tiffin (dir.), *The Empire Writes Back: Theory and Practice in Post-Colonial Literatures*, Londres-New York, Routledge, 1989.

29. Pascal Bruckner, *Le Sanglot de l'homme blanc. Tiers-monde, culpabilité et haine de soi*, Paris, Le Seuil, 1983.

ratonnades anti-Blancs » notamment signé par Alain Finkielkraut et un certain nombre de responsables politiques dont Bernard Kouchner³⁰. Cette mise en exergue politique et médiatique du thème du « racisme anti-blanc », des pleurs de Pascal Bruckner aux « pains au chocolat » de Jean-François Copé, tend à désarticuler le racisme de l'histoire du colonialisme, de l'esclavage, et des théories racialistes qui ont pu en constituer le fondement. Elle tend à discréditer l'idée d'un racisme institutionnel et juridique (ce que furent par exemple le Code noir ou le Code de l'indigénat³¹), aussi bien que celle d'un racisme systémique caractérisé non par des « déviations » individuelles, mais par la production structurelle de désavantages matériels et symboliques. Comme le souligne Damien Charrieras, ces discours participent en outre à une spoliation idéologique, celle de « la constitution [...] rhétorique d'un groupe de victimes génériques : les "Blancs"³² ».

Loin de suivre la voie tracée par ce type de discours, cet ouvrage veut armer la critique contre les formes contemporaines de relégation de la lutte contre le racisme aux marges de la pensée et de l'action politique. Il tente ainsi de proposer des outils et des pistes de réflexion pour saisir les dynamiques de reproduction du racisme et des identités ethnoraciales, notamment dans la sphère publique et les médias. Il s'attache en particulier à présenter les apports du concept de blanchité pour repenser les débats contemporains relatifs à la « diversité », aux discriminations et, plus largement, aux rapports sociaux de race.

Le premier chapitre interroge tout d'abord certains des usages sous tension de la notion de race, aussi bien que la tendance, dans la mise à l'écart du terme même, à reconduire un

30. Voir *Le Nouvel Observateur*, 25 mars 2005.

31. Olivier Le Cour Grandmaison, *De l'indigénat. Anatomie d'un « monstre » juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'Empire français*, Paris, Zones, 2010.

32. Damien Charrieras, « Racisme(s) ? Une étude rhétorique critique de la polémique sur le racisme anti-Blancs en France », *COMMPosite*, vol. X, 2007, p. 66.

certain aveuglement face aux discriminations ethnoraciales. En revenant sur les controverses relatives aux statistiques ethnoraciales ou à la suppression du mot « race » de la Constitution, en rendant compte des usages constructivistes du terme, le premier chapitre trace les contours d'une notion marquée par une histoire funeste aussi bien que porteuse d'un pouvoir critique : celui de rendre compte, pour mieux les défaire, des divisions persistantes qu'elle a tracées.

Présentant les dynamiques épistémologiques ayant permis l'émergence des *critical white studies*, le deuxième chapitre esquisse la généalogie d'un concept qui puise ses sources dans la littérature et la sociologie africaine-américaine, les études féministes et les *cultural studies*. Le troisième chapitre poursuit cette exploration du concept de blanchité en soulignant la conflictualité des positions théoriques et des objectifs politiques déployés au sein d'un champ épars, nourri d'héritages théoriques multiples.

Le quatrième chapitre questionne quant à lui les enjeux méthodologiques et politiques relatifs à la mesure quantitative et à l'évaluation qualitative de la diversité dans les secteurs audiovisuels et cinématographiques. Il présente l'histoire de la constitution de cette question en problème public et souligne la façon dont, à l'écart de la focalisation quantitativiste du contexte français, certains travaux en *critical white studies* se sont attachés à décrire les modes d'organisation narrative, rhétorique ou technique de l'hégémonie blanche dans les représentations.

À partir d'une enquête de terrain, le cinquième et dernier chapitre propose une sociologie des publics de cinéma qui interroge tout d'abord la mesure dans laquelle l'activité interprétative se trouve contrainte et traversée par le racisme systémique. Il rend ensuite compte de la façon dont peuvent s'articuler l'expérience ethnoraciale et l'expérience spectatorielle, afin d'appréhender le rôle que peuvent jouer les représentations cinématographiques dans la perpétuation du racisme et afin

d'apprécier l'efficacité des politiques publiques qui œuvrent en faveur d'une plus grande diversité sur les écrans.

La thématique de la diversité, qui durant la dernière décennie n'a cessé de gagner en proéminence, nous adresse un certain nombre de questions urgentes quant à la perpétuation des inégalités et à la persistance du racisme. En étudiant le sens attribué par les publics à leur expérience croisée des rapports sociaux de race et du cinéma, en soulignant les apports des travaux sur la blancheur et en reconsidérant les enjeux du contexte médiatique et politique français à l'aune de ces derniers, cet ouvrage souhaite contribuer aux réflexions qui agitent la sphère publique quant aux promesses qui semblent être portées par la question de la diversité.